

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**  
**DU 04 FEVRIER 2025**

**Liste des délibérations communicables adoptées**

2025-02-04-01	Finances communales – Budget CCAS – Adoption du Budget primitif 2025	APPROUVÉE
2025-02-04-02	Finances communales – Budget CCAS – Attribution d'une subvention à la résidence Autonomie A. Croizat	APPROUVÉE
2025-02-04-03	Finances communales – Budget annexe R.A. Croizat – Adoption du Budget primitif 2025	APPROUVÉE
2025-02-04-04	Personnel CCAS – Comités des Œuvres Sociales – Subvention de fonctionnement 2025	APPROUVÉE
2025-02-04-05	Convention sur la promotion des examens de santé UC IRSA 2025	APPROUVÉE
2025-02-04-06	Résidence autonomie Ambroise Croizat – Convention de partenariat avec la fondation Filseine pour l'activité du SSIAD du Rouvray – Renouvellement	APPROUVÉE
	3 demandes d'aides exceptionnelles nominatives	APPROUVÉES

En application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative aux droits d'accès aux documents administratifs, les délibérations sont consultables sur demande par téléphone au 02 32 95 93 26 ou par mail à l'adresse suivante : [affairesociales@ser76.com](mailto:affairesociales@ser76.com)

En application de l'ordonnance n°2021-1310 du 07.10.2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application, les délibérations communicables adoptées depuis le 01.07.2022 sont consultables en ligne sur [www.saintetiennedurouvray.fr](http://www.saintetiennedurouvray.fr)